



Procès-verbal No 16

Séance Ordinaire du Conseil Communal du mercredi 28 octobre 2020 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués aux associations intercommunales
6. Préavis no 31/2020:
 - a. Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 190'360.- TTC destiné à financer, pour ½, la pose d'une conduite d'eau sous pression comme liaison de secours entre les communes de Givrins et Genolier
 - b. Rapports de la Commission ad hoc et de la Commission de Gestion
 - c. Discussion – Votation
7. Préavis no 32/2020:
 - a. Arrêté d'imposition pour l'année 2021
 - b. Rapport de la Commission de Gestion
 - c. Discussion – Votation
8. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
N. Vez Raymond	Ouvre la séance à 20h15. Souhaite la bienvenue aux Conseillers.ères et aux Municipaux.ales. Remercie la Commune de Genolier de mettre sa salle Le Gossan à disposition du Conseil Communal afin de lui permettre de se réunir en respectant les mesures barrières édictées par le canton.
A. Monteiro	<p>1) Appel</p> <p>16 excusé.e.s : M. Christian Aeschlimann, M. Bernard Baumgartner, M. Jean-Pierre Berger, M. Fred-Henri Bovet, M. Damien Clot, M. Raphaël Deledavant, M. Rodolphe Fahrni, M. Jean-Michel Leber, M. Henri Lequint, Mme Marie-Thérèse Magnin Küng, M. Patric Monney, M. Frederick Piderit, M. Yves Pradervand, M. David Prélaz, Mme Claire Sippel, M. Robert Watts</p> <p>2 absents : M. Claude Morel, M. Marc Prélaz</p>



N. Vez Raymond 27 conseillers.ères étant présent.e.s, le quorum (23) est atteint de sorte que le Conseil peut valablement délibérer.

Aucune remarque n'étant faite sur l'ordre du jour, le Conseil peut procéder au traitement des différents points de celui-ci.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020

C. Grosjean Il convient de modifier la numérotation (chiffre 3) en page 3.

G. Pradervand En page 8, c'est M. Monney et non M. di Pierro qui a informé le conseil des réunions de jeunes sur le terrain de football.

N. Vez Raymond Ces modifications seront apportées au procès-verbal.

Aucun autre commentaire n'étant fait sur le procès-verbal de la séance du 29 juin 2020, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) Communications du bureau

N. Vez Raymond Habitants

Fait part au Conseil des naissances de :

- Théo Berlie, né le 11 juillet, fils de Olivier Berlie et de Marion Bouvier
- Noé Tissot-Daguette, né le 12 juillet, fils de Clément Tissot-Daguette et de Vanessa Passerini

Fait également part des décès de :

- Monsieur Roland Guenat, décédé le 20 août 2020 à l'âge de 77 ans.

Le Conseil se lève et observe une minute de silence.

Dates

Rappelle les dates suivantes :

- 29 novembre 2020 : votations
- 7 décembre 2020 : séance citoyenne d'information en vue des élections communales du printemps 2021
- 14 décembre 2020 : séance du Conseil
- 18 janvier 2021 : délai pour le dépôt des listes



Financement de la Participation à la Cohésion Sociale (anciennement la « Facture Sociale »)

Les négociations entre le Conseil d'Etat et l'Union des Communes Vaudoises (UCV) ont abouti à un accord final au mois d'août 2020, pour adapter le financement de la Participation à la Cohésion Sociale (PCS).

L'accord est le fruit d'un compromis. C'est un premier pas pour aborder la réforme du système péréquatif. La facture sociale ne sera donc pas reprise intégralement par le canton comme demandé par certaines communes.

L'accord prévoit un rééquilibrage financier en deux temps :

1. L'Etat reprend à sa charge et de manière progressive une enveloppe de 565 mio pour la période 2021-2027 ;
2. Au plus tard en 2028 (2026 si les finances cantonales le permettent), le rééquilibrage en faveur des communes s'élèvera annuellement et de manière pérenne à 150 millions de francs en faveur des communes.

Cela ramènera la participation communale à la PCS de 46% actuellement à 36,7 %, soit une proportion très proche des 1/3 - 2/3 demandés par l'UCV.

A noter que l'AdCV (dont Givrins est membre) s'est retirée de la table des négociations. Elle estime que ce compromis ne va pas assez loin et que l'augmentation de la participation des communes à la PCS sera plus élevée que l'aide apportée par le canton.

Deux députés, nommément Mme Joséphine Byrne Garelli (PLR, Rolle) et M. Pierre-André Romanens (PLR, Coppet), ont lancé une initiative populaire intitulée « SOS COMMUNES » dont le texte a été envoyé au canton le 12 octobre et qui est déjà soutenue par une soixantaine de communes.

Enfin, certaines communes, dont Crans et Mies, ont décidé de déposer un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal contre le décompte définitif de la facture sociale pour 2019 et contre les acomptes annoncés pour 2021.

Suite au prochain épisode ... !

[Ndlr : A Givrins, la péréquation 2019 s'élevait à CHF 1'463'557 et la facture sociale à CHF 2'244'097, soit au total CHF 3'707'654, ce qui représente près de 47% de l'ensemble des revenus (CHF 7'951'117,30), sans compter un éventuel ajustement de CHF 729'000, ce qui monterait ce pourcentage à 56% ! La CoGes a relevé dans son dernier rapport sur les comptes 2019 qu'on ne pouvait exclure que la Commune doive emprunter à nouveau pour payer la péréquation et la facture sociale].

Démission

Pierre Dillenbourg a donné sa démission du Conseil au 31 décembre 2020. De nouvelles responsabilités professionnelles le contraignent en effet à se désengager d'autres responsabilités. La Présidente le remercie pour son engagement et sa participation active aux discussions du Conseil au cours des dernières années.

Il conviendra donc d'élire un.e nouveau.elle second.e vice-président.e lors de la prochaine séance du Conseil le 14 décembre. La Présidente invite les candidat.e.s à s'annoncer au Bureau.



4) Communications de la Municipalité

P. Zuberbühler

Prie le Conseil de bien vouloir excuser M. Attila Toth qui est en convalescence suite à une importante opération.

S. Adams

Projet d'extension du CAD

Un atelier de co-création a eu lieu mi-septembre avec les propriétaires concernés, les membres du conseil d'administration de CAD Givrins SA, et des représentants de la HES-SO Valais. Ces derniers ont rappelé les objectifs de réduction des gaz à effet de serre prévus dans la Loi révisée sur le CO2 récemment adoptée par les Chambres fédérales, et ont présenté les possibilités techniques existantes pour augmenter le nombre de preneurs, avec ou sans extension du CAD. Les participants à l'Atelier ont pu en discuter par groupes afin d'ébaucher des solutions.

Un deuxième atelier de co-création aura lieu cet automne. Cet atelier sera à nouveau organisé sous l'égide de la HES-SO. Des investisseurs potentiels seront invités en fonction des solutions retenues lors du premier atelier pour présenter leurs projets respectifs pour le développement du CAD.

Plan d'Affectation Communal (PAC)

Le PAC est quasi prêt à être envoyé à la DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement, anciennement SDT). Quelques points doivent encore être revus par l'urbaniste (Fischer Montavon & Associés). La Commune attend par ailleurs un retour du canton sur les dangers naturels (petit risque d'inondation vers le ruisseau Trembley et petit risque de glissement de terrain sur la côte du Vallon).

L'urbaniste va également vérifier le projet de révision du Règlement Communal dans lequel les remarques de la Commission d'Urbanisme ont été intégrées.

Un Préavis sur le PAC sera soumis au Conseil en temps utile.

C. Grosjean

Routes

Pour faire face à l'augmentation du trafic constatée aux routes des Marettes et des Chambres Chaudes ainsi qu'au chemin du Carre, la Municipalité a contacté la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes), laquelle s'est montrée favorable au déclassement de ces routes pour les faire passer en « bordiers autorisés ». Deux stops seront par ailleurs installés à la sortie nord du chemin du Carre et à la sortie sud de la Route des Marettes. Ces deux routes perdront ainsi leur priorité de droite. L'enquête publique n'ayant suscité aucune opposition, l'autorisation a été délivrée et les travaux devraient être effectués dans les prochaines semaines.

P. Zuberbühler

Péréquation et facture sociale

Souhaite apporter un complément aux informations données par la Présidente. Rappelle que la Commune de Givrins est membre de l'AdCV mais pas de l'UCV et que l'AdCV s'est retirée de la table des négociations. Son ancienne présidente, Mme Joséphine Byrne Garelli, a quitté l'AdCV pour avoir les mains libres dans ce dossier. Elle a lancé avec M. Pierre-André Romanens l'initiative « SOS COMMUNES ».

Le système actuel a été mis en place en 2004, alors que le canton était fortement endetté. Ce n'est plus le cas et les initiant.e.s estiment que les communes n'ont plus à supporter le coût élevé de la facture sociale pour soulager les finances du canton alors qu'il est bénéficiaire depuis des années.



En résumé, cette initiative exige que le canton prenne entièrement à sa charge la facture sociale, dès lors que c'est lui qui en décide (« qui commande paie»). En contrepartie, les communes feraient une bascule d'impôt de 15 pts en faveur du canton.

Pour Givrins, cette bascule s'élèverait à environ CHF 1'200'000. Cette initiative serait donc très avantageuse, étant donné que la facture sociale 2021 devrait atteindre CHF 2'271'000.

Pour mémoire, à Givrins, les acomptes de la péréquation ont passé de CHF 2'916'398 en 2020 à CHF 3'908'575 en 2021. La Commune a par ailleurs reçu le décompte pour 2019 et a dû s'acquitter en 2020 de CHF 679'000 supplémentaires pour la péréquation 2019. Ce montant était heureusement provisionné. Pour 2019, la facture sociale, la péréquation et la réforme policière totalisent CHF 3'851'000. En conséquence, le budget 2021 sera malheureusement déficitaire.

La Municipalité souhaitait soutenir cette initiative et proposait de mettre CHF 1.-/habitant. Malheureusement, le Conseil d'Etat a estimé que les communes n'avaient pas le droit de soutenir l'initiative.

Le Syndic encourage dès lors à titre personnel les citoyens.ennes, en particulier les conseillers.ères à soutenir et signer l'initiative.

Administration communale

La secrétaire du Contrôle des habitants a donné son congé pour fin novembre afin de se rapprocher de son domicile. Une nouvelle secrétaire a été engagée au 1^{er} novembre.

Entretien des routes de montagne

Chaque année, la Commune fait des travaux d'entretien de ses routes de montagne pour CHF 30-50'000 (CHF 34'000 en 2020). Ces travaux sont généralement subventionnés à 50% par le canton. Cette année, le SDT a informé la commune qu'il fallait établir un Plan Directeur des Routes de Montagne pour avoir droit aux subventions. La Commune a alors contacté son ingénieur qui a établi un Plan sur 10 ans avec des travaux pour CHF 300'000 échelonnés sur cette période. Le devis de l'ingénieur pour faire ce plan était de CHF 14'000. Le SDT a alors demandé des compléments ce qui a été fait mais n'était toujours pas suffisant pour satisfaire le canton. Pour répondre à toutes les demandes du canton, l'ingénieur a estimé qu'il faudrait encore CHF 16'000. La Municipalité a alors décidé de renoncer, ce qui signifie que la Commune ne touchera pas de subventions.

A. Blumenstein

Ajoute que ces routes de montagne sont interdites à la circulation et estime que les exigences du SDT sont disproportionnées.



5) Communications des délégués aux associations intercommunales

S. Breitenmoser

AISGE

Le CI s'est réuni le 30 septembre pour discuter de 3 préavis qui ont tous été acceptés. Il s'agit de l'approbation des budgets 2021 de l'AISGE et de l'Accueil de jour, ainsi que d'un crédit de CHF 100'000 pour financer les formations des responsables des sites de structures de jour de l'AISGE, afin de respecter les exigences légales.

S'agissant du nouveau collège du Bix à Le Muids, la procédure de recours au Tribunal cantonal est toujours en cours.

A. Blumenstein

SDIS Nyon Dôle

Tient à remercier les membres de cette association qui poursuit son engagement de protection de la population en cette période de pandémie.

Les comptes 2019 ont été approuvés. Le résultat a permis de faire une ristourne à chacune des 18 communes membres de l'association, soit CHF 590 pour Givrins. Le budget 2021 a également été approuvé. La somme du franc/habitant a légèrement baissé.

6) Préavis no no 31/2020:

- a. **Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 190'360.- TTC destiné à financer, pour 1/2, la pose d'une conduite d'eau sous pression comme liaison de secours entre les communes de Givrins et Genolier**
- b. **Rapports de la Commission ad hoc et de la Commission de Gestion**
- c. **Discussion – Votation**

A.-L. Bally

Présente le Préavis.

Rappelle qu'une première étude de liaison de secours avait été menée en 2012 entre plusieurs communes voisines, mais cela était resté à l'état d'ébauche car à ce moment-là, il n'y avait pas d'urgence. La commune de Genolier a relancé les discussions avec Givrins en début d'année.

S'agissant du Plan Directeur de la Distribution d'Eau (PDDE), celui de Givrins datait de 1984. La Commune a été obligée de le mettre à jour à la demande du canton. Ce travail a été fait entre 2014 et 2018.

Lit les extraits suivant du PDDE 2018 :

« D'une manière générale, nous constatons que le recaptage de la source de la Bellangère est une bonne opération qui permet d'assurer quasiment l'autonomie communale pour ces prochaines années. Toutefois il est constaté une forte dépendance au puits de pompage qui nécessite de l'électricité pour son exploitation et n'offre que peu d'excédent en période d'étiage pour alimenter d'autres réseaux. » (Point 4.8, Commentaires, page 18).

« En résumé, les ressources utilisables par la Commune de Givrins à l'heure actuelle sont au nombre de trois. Il s'agit des sources communales (La Bellangère, drains horizontaux + puits) totalisant 590 m³ /j en cas normal et 465 m³ /j en période d'étiage.» (op. cit.)



En 2020, le maximum enregistré a été de 525 m3/j au mois d'avril, et, en période d'été, le minimum enregistré a été de 213 m3/j en octobre. Les mesures en période d'été n'ont jamais été aussi basses depuis le début des mesures.

« Cette forte dépendance au puits de pompage et l'incapacité de la Commune à subvenir à ses besoins en cas de mise hors service de ce dernier, malgré l'apport de la SAPAN, nous encourage à mettre en place des liaisons de secours avec les réseaux voisins, que ce soit Genolier ou Trélex, afin de pouvoir assurer l'autonomie communale en cas de mise hors service du puits de pompage. » (op. cit.)

Précise que, d'une manière générale, c'est le puits qui apporte le plus de ressources en eau à la Commune. Les captages gravitaires sont très actifs au printemps mais cela ne couvre que 2-3 mois dans l'année. Le reste du temps, c'est le puits qui alimente la Commune en eau.

Dans les conclusions du PDDE, il est mentionné que :

« Bien qu'onéreuses, les liaisons intercommunales doivent être réalisées, que ce soit pour venir en aide aux Communes voisines ou pour pallier les manques d'eau en cas de problèmes avec les ressources principales et l'exploitation du puits de pompage de la Bellangère. » (point 10, Conclusions, page 44)

S'agissant du rapport de la Commission de Gestion, celui-ci mentionne que « de plus la commune de Givrins a déjà une liaison de secours avec la SAPAN, qui, selon les statistiques de la commune a par exemple en septembre 2018 fourni 97.8% de la consommation d'eau de la commune ».

Il est exact que 87% de l'eau au mois d'août et 97% au mois de septembre a été fournie par la SAPAN. La CoGes omet toutefois de préciser que la pompe est tombée en panne au mois d'août 2018 et qu'elle a dû être changée. Suite à cette panne, il y a eu des problèmes d'enregistrement des débits qui n'ont été résolus que fin septembre. Il a fallu presque deux mois pour en identifier la cause et le résoudre (à titre informatif, cela était dû à un problème sur l'aérateur du puits qui n'était pas adapté à la nouvelle pompe). Ceci explique le recours important à la liaison de secours avec la SAPAN à cette période. Une fois le problème résolu, la fourniture d'eau par la SAPAN est retombée à 37%.

Lit les conclusions du Préavis.

- | | |
|----------------|---|
| N. Vez Raymond | Passé la parole aux rapporteurs de la Commission ad hoc, M. Hugo Pradervand, et de la Commission de Gestion, M. Cédric Nardone. |
| H. Pradervand | Lit le rapport de la Commission ad hoc qui soutient le Préavis, tout en demandant des études complémentaires en parallèle pour « <i>minimaliser l'été</i> ». |
| C. Nardone | Lit les conclusions du rapport de la Commission de Gestion qui rejette le Préavis. La CoGes estime qu' « <i>au vu de la santé financière de notre commune, cet investissement (...) semble (...) démesuré, d'autant plus qu'il n'y a pas d'urgence</i> ». |
- Au sujet de la SAPAN, précise que la CoGes voulait uniquement indiquer que la Commune bénéficie déjà d'une liaison de secours qui fonctionne.



	Le problème n'est pas à Givrins mais à Genolier. Cette dernière étant demanderesse, c'est à elle de financer la liaison demandée.
C.-L. Derbigny	Si cette liaison est faite, est-ce que la Commune de Givrins aura assez d'eau, notamment en automne, ou devra-t-elle faire appel à la SAPAN ? Rappelle que cette année, la Commune a dû interdire l'arrosage en début d'automne.
A.-L. Bally	La convention passée avec Genolier stipule clairement que cette liaison ne peut être actionnée que si la Commune de Givrins a suffisamment d'eau avec ses captages et son puits pour assurer ses propres besoins. En effet, la Commune ne veut pas se retrouver à devoir acheter de l'eau plus cher à la SAPAN à cause de cette liaison de secours avec Genolier.
M. Stark	La Commune n'a pas besoin d'une liaison de secours supplémentaire car la connexion entre les réseaux de Givrins et de Genolier existe déjà. Le PDDE stipule en effet que : « Signalons toutefois que le point de liaison avec la SAPAN se fait au même endroit pour Genolier et Givrins et que l'appareillage permet un pontage entre les deux réseaux. Genolier peut donc alimenter gravitairement le réseau basse pression de Givrins, le réservoir des Chaumilles et sa station de pompage, et de là l'entier du réseau de la Commune de Givrins. » (point 3.4, Liaisons intercommunales et propositions futures, pages 9 et 10).
A.-L. Bally	Si Genolier peut en effet alimenter Givrins, l'inverse n'est pas possible. Genolier a besoin de cette liaison pour assurer l'approvisionnement en haut de son village.
M. Stark	C'est exact, mais si Genolier demande cette liaison, ils doivent la financer. Rappelle que la Commune de Givrins n'a pas assez d'eau et qu'elle en achète chaque année à la SAPAN, soit 15% en 2013, 14,5% en 2014, 16% en 2015, 10 % en 2016, 29% en 2017, 32 % en 2018 et 13% en 2019.
A.-L. Bally	Il serait bien d'avoir un deuxième puits de pompage, dans l'hypothèse où notre pompe tombe en panne, afin d'assurer l'alimentation en eau de la Commune et éventuellement de la commune voisine. Ce n'est toutefois pas prévu pour l'instant.
M. Stark	Il est peut-être plus urgent de financer cela qu'une liaison de secours pour Genolier.
P. Zuberbühler	Précise que, quels que soient nos besoins, la Commune est obligée de pomper 10m3 par semaine à la SAPAN, afin de faire circuler l'eau dans les conduites. Ajoute que la liaison Givrins/Genolier passe par la pompe de la SAPAN et qu'on ne peut faire fonctionner les deux en même temps pour nous fournir de l'eau.
M. Stark	Il n'est pas question de les faire fonctionner en même temps.
S. Adams	Les arguments des uns et des autres sont valables. Cela étant, une commune voisine demande de l'aide à Givrins. La solution existe et la Municipalité a décidé de répondre favorablement à cette demande, raison pour laquelle elle présente ce Préavis. Maintenant, c'est au Conseil de décider s'il souhaite aider ou non Genolier sur cette question.
M. Stark	En réalité, Genolier ne veut pas payer le prix de l'eau à la SAPAN et cherche à obtenir de l'eau meilleur marché de Givrins.



A.-L. Bally	Nuance cela et rappelle que la SAPAN a des quotas de distribution aux communes. Elle ne peut leur fournir de l'eau au-delà de ces quotas.
M. Stark	Dans ce cas, pourquoi ne pas leur facturer l'eau au même prix que la SAPAN ?
M.-O. Lequint	Estime qu'il serait dommage d'investir autant d'argent dans une liaison de secours au lieu d'allouer cette somme à l'achèvement des travaux de sécurisation des sources de la Commune. Il ne faut pas se disperser.
P. Gonthier	Il semble que la solidarité avec Genolier dans ce dossier des eaux soit à sens unique, ne serait-ce que pour la défense incendie. Rappelle que lors de l'incendie de la ferme Bolay à Genolier il y a quelques années, c'est Givrins qui a fourni l'eau à Genolier pendant une dizaine de jours. Ce qui est regrettable, c'est que la commune de Genolier n'ait rien entrepris depuis pour améliorer son approvisionnement en eau. S'il est bien de pouvoir se dépanner entre communes voisines, la répartition des coûts de la liaison de secours à 50/50 n'est pas équitable.
R. Guilloud	Il n'en demeure pas moins qu'il est important d'avoir plusieurs plans de secours d'approvisionnement en eau. Le projet offre la possibilité à Givrins d'avoir accès au réseau SIDEMO (Société Intercommunale Des Eaux du Montant) en plus de la liaison de secours avec la SAPAN.
C.-L. Derbigny	Être solidaire c'est bien, cela étant les finances de la Commune ne lui permettent pas de faire ce type d'investissements en ce moment.
A. Blumenstein	Cet été, la qualité de l'eau à Duillier n'était pas suffisante et n'a donc pas pu être distribuée à la population.
P. Dillenbourg	Si les réservoirs de Givrins sont à sec, quelle est la probabilité que ceux de Genolier ne le soient pas, au vu de la situation géographique des uns et des autres ?
A.-L. Bally	Rappelle que Givrins a deux réservoirs, celui du Molard qui est en haut et celui des Chaumilles qui est en bas. Le réservoir du Molard dépend totalement de celui des Chaumilles car il est exclusivement alimenté par pompage. Si la SAPAN tombe en panne, que le puits tombe en panne et qu'on n'a plus d'eau gravitaire, on n'a plus d'eau dans la Commune. A Genolier en revanche, comme leur réservoir est alimenté gravitairement par la SIDEMO, ils n'ont pas ce problème. Mais s'il y a une panne électrique, ils ne pourraient nous approvisionner car il faut une pompe pour faire fonctionner la liaison de secours projeté. A Givrins, le gravitaire fonctionne très bien au printemps comme déjà mentionné mais le reste du temps, il faut d'autres sources d'alimentation en eau potable.
N. Vez Raymond	Rappelle que le préavis soumis au Conseil aujourd'hui a été demandé par la commune de Genolier, ce que Mme Bally confirme.
C. Nardone	Ne comprend pas comment la commune de Genolier pourrait fournir de l'eau à Givrins si elle en manque. En réalité, dans la plupart des cas, c'est la commune de Genolier qui serait demanderesse.
A.-L. Bally	On parle ici de liaison de secours en cas d'urgence. Si toutes les communes manquent d'eau, elles devront se montrer solidaires, imposer des restrictions à leurs citoyens afin

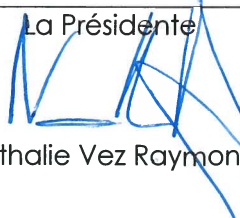


	d'assurer un minimum à toute la population. Ce sera aussi le cas pour les communes qui font partie de la SIDEMO et le projet reste intéressant à cet égard.
P. Dillenbourg	De quels risques parle-t-on ? Il ne s'agit pas des cas de sécheresse puisque dans ce cas, il y aura toujours l'eau du lac. En réalité, on parle de risques électriques qui empêcheraient les pompes de fonctionner.
A.-L. Bally	On parle des deux types de risques, y compris la sécheresse. Genolier est plus exposée à ce risque que Givrins. A Givrins, le risque est la vitesse de pompage : on consomme plus vite qu'on ne pompe. La capacité de pompage dépend du diamètre du tuyau qui descend dans le puits. Il n'est pas possible de mettre une pompe plus puissante. Lorsque la vitesse de pompage n'est pas suffisante, même en faisant tourner la pompe 24/24, la SAPAN prend le relais comme cela a été le cas ces derniers mois.
M. Stark	Si la commune de Genolier peut être alimentée par la SIDEMO, elle peut nous fournir de l'eau via la ligne existante SAPAN. Et s'il n'y a pas d'électricité, ni l'ancienne ni la nouvelle connexion ne pourront fonctionner. Pour parer ce problème, il vaudrait mieux investir dans un générateur.
P. Zuberbühler	A titre d'exemple sur l'utilité de cette liaison de secours, rappelle la panne de la pompe de Givrins en 2018. Cela étant, au vu du débat suscité par ce Préavis, il est préférable que la Municipalité le retire et revienne ultérieurement avec une autre proposition.
S. Adams	Demande que la séance soit suspendue quelques minutes afin de laisser la Municipalité se déterminer sur un éventuel retrait.
N. Vez Raymond	Lève la séance pendant quelques minutes.
P. Zuberbühler	La Municipalité a délibéré et décidé de retirer le Préavis no 31.
C. Nardone	La CoGes a également profité de la suspension de la séance pour délibérer et informe le Conseil et la Municipalité qu'un accord dans lequel Givrins prendrait à sa charge 20% des travaux et le prix de l'eau serait aligné sur celui de la SAPAN, soit actuellement Cts 27, serait acceptable.
N. Vez Raymond	Prend note de la proposition de la CoGes et clôt le débat.
	7) Préavis no 32/2020: a. Arrêté d'imposition pour l'année 2021 b. Rapport de la Commission de Gestion c. Discussion – Votation
P. Zuberbühler	Présente le Préavis. Rappelle que l'année dernière, le canton a repris l'AVASAD, ce dont la Municipalité n'était pas encore informée au moment du vote sur l'Arrêté d'imposition en juin 2019. Le taux d'imposition aurait pu être baissé de 1,5 points si cette reprise avait été annoncée avant le vote. Cela étant, au vu de la situation actuelle, notamment des acomptes de la péréquation, la Municipalité propose de maintenir le taux actuel de 67% pour 2021.



	Lit les conclusions du Préavis.
Y. Bechtel	Lit les conclusions du rapport de la Commission de Gestion qui soutient le Préavis Municipal.
N. Vez Raymond	VOTE : aucune prise de parole n'étant demandée, il est procédé au vote sur le Préavis 32/2020 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.
8) Propositions individuelles et divers	
A.-C. Prélaz-Girod	Demande si une aide bénévole aux personnes confinées pourrait être mise sur pied comme lors du premier confinement et si l'Echo des Copons pourrait relayer cette information.
P. Zuberbühler	C'est malheureusement trop tard pour la publication du prochain numéro de l'Echo des Copons. Lors du premier confinement, la Commune avait adressé un courrier à toutes les personnes de plus de 65 ans et une chaîne d'approvisionnement avait été assurée par des bénévoles. La Municipalité va étudier s'il est nécessaire d'organiser à nouveau un service similaire selon l'évolution de la pandémie.
C. Nardone	Se fait le porte-parole de M. Jean-Michel Leber qui est absent ce soir. Ce dernier souhaiterait demander la constitution d'une commission pour le Stand de Tir afin d'examiner des alternatives à la fermeture.
P. Zuberbühler	La Commune soutient traditionnellement les sociétés sportives et culturelles mais cela n'a pas fonctionné avec le Stand de Tir. Malgré les relances de la Commune, le Comité s'essouffle, il n'y a plus ni tireurs, ni volontaires.
Al. Blumenstein	C'est le Comité de la Société de Tir qui a pris la décision de fermer. Lors de son assemblée du 23 septembre 2019, il a annoncé que la société cessait toute activité de tir au 30 novembre 2020.
M.-O. Lequint	Demande s'il serait possible d'installer un miroir à la sortie du chemin de Couvaloup, pour des raisons sécuritaires.
C. Grosjean	Prend bonne note de la demande et suggère de fixer un rendez-vous sur place pour examiner la situation.
P. Zuberbühler	La législature touchant à son terme, confirme qu'il ne se représentera pas pour la prochaine législature 2021-2026.
N. Vez Raymond	Remercie le syndic pour l'excellente collaboration avec le Conseil ces dernières années et se réjouit de partager encore quelques séances du Conseil jusqu'à fin juin 2021.
	Plus aucune prise de parole n'étant demandée, remercie les conseillers.ères et lève la séance à 21 heures 50.

La Présidente



Nathalie Vez Raymond



La secrétaire



Aline Monteiro Alves

